



ORIENTATIONS SPECIFIQUES DE LA ZONE AU EN ENTREE DE BOURG
Modifiées le 12/07/2007 suite à l'enquête publique

La zone AU est une zone d'urbanisation à long terme à vocation principale d'habitat. Seule une modification ou une révision du PLU pourra permettre son urbanisation. Le classement de ces parcelles résultent de l'expérience acquise par les élus avec le POS. Il marque la volonté municipale de prévoir à très long terme.

Située en périphérie immédiate de la zone urbaine, les élus souhaitent que la zone AU comprenne un secteur dans lequel seules les constructions de type « R+1+comble » seront autorisées et ce, afin de recréer le long de la RD 5, un front bâti à l'image de celui du bourg ancien.

Cependant, la limite dudit secteur au sein de la zone AU devra être définie avec plus de précision lors de l'ouverture de l'ensemble de la zone à l'urbanisation.

La création d'un front bâti couplé à l'aménagement routier de l'entrée du bourg permettra réellement de faire ralentir l'automobiliste lors de son entrée dans Fréville.

La création d'un front bâti va permettre de conserver la typologie du tissu bâti ancien le long de la RD 5 et par là même, d'intégrer ce nouveau quartier au bourg.

La création d'un front bâti va également permettre de diversifier l'offre en logement et par là même optimiser la ressource en terrains à bâtir.

Enfin, le front bâti, situé au Nord de la zone, ne générera pas de contrainte pour l'aménagement du reste de la zone AU. Elle pourra encore disposer d'un ensoleillement maximal.

Ce front bâti ne générera pas non plus de contrainte pour les constructions situées au-delà de la RD 5 puisqu'il s'agit du foyer rural.

